



Les phases travaux engendrent des exclusions de pêche et donc un impact économique



Le porteur de projet indemnise l'impact économique pendant les exclusions
Raccordement : RTE
Parc : EDF Renouvelable (EOHF)



Les phases travaux :
RTE : septembre 2021 à avril 2022.
EOHF : mai 2022 à mai 2024 (en incluant les 7 mois de retard).



Le parc est désormais ouvert à la pêche depuis **juin 2024**
Détails des conditions de pêche : [ICI](#)



Les indemnisations pour le parc éolien en mer de Fécamp et son raccordement sont terminées.

La procédure en quelques chiffres :

104

Demandes reçues

514 000 €

Montant total des indemnités versées

34

Navires éligibles et indemnisés

31

Mois de travaux

2014-2020

Période de référence des données spatiales et économiques

55 300 €

Montant maximal des forfaits

Nombre de navire par catégorie de forfait

2 500 €	8
5 300 €	1
7 900 €	5
10 500 €	5
13 200 €	5
18 400 €	1
21 600 €	2
23 600 €	1
28 900 €	1
36 800 €	1
39 500 €	1
42 100 €	2
55 300 €	1

Méthode d'indemnisation classique

La cellule de liaison pêche valide la méthode d'indemnisation

Commune à tous les parcs de Normandie

Données spatiales utilisées = VMS/AIS/VALPENA

Période de demande pour les indemnisations
janvier à mars 2022

Pour plus d'informations sur la méthode : [ICI](#)